

Je ne crois pas que nous devons nous en tenir entièrement au système britannique. Nous pouvons mettre au point des méthodes qui nous conviennent, je pense. Le régime gouvernemental de la Grande-Bretagne est un régime unitaire. Nous avons un régime fédéral et des problèmes se posent d'un bout à l'autre du pays, qu'il faut mettre au jour et discuter ici à la Chambre. Notre Chambre a donc des méthodes quelque peu différentes de celles du Royaume-Uni.

Il importe d'étudier le Règlement et la procédure de la Chambre, mais cela devrait se faire comme on l'a fait jusqu'ici, selon moi, sous la direction de l'Orateur et au moyen d'une entente entre les partis, plutôt qu'en acceptant des propositions du gouvernement, susceptibles d'être imposées à la Chambre par une majorité que le gouvernement pourrait s'assurer, grâce à l'appui des petits partis à la Chambre. Voilà le défaut des deux ou trois dernières années à la Chambre. Il s'agit d'une modification obligatoire du Règlement de la Chambre, et plus on applique de restrictions, plus on porte atteinte à la liberté de parole.

La situation est attribuable, pour une large part, à la mauvaise administration des affaires du gouvernement. Nous venons tout juste de terminer la plus longue session dans les annales du Canada, et la chose n'était pas nécessaire. La session aurait dû se terminer en décembre dernier et la nouvelle aurait dû s'ouvrir en janvier. Le premier ministre se plaint, d'une part, de la longueur de la session. D'autre part, il s'enorgueillit du nombre de projets de loi adoptés au cours de la dernière session. Il en a mentionné 83. Je suis prêt à parier qu'il n'y aurait pas beaucoup de députés de la Chambre des communes capables de nommer plus de six des 83 bills adoptés. Il n'y en avait que six environ de très importants. Ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité.

Nous vivons, il est vrai, à une époque où tout est instantané. Il nous faut des nouvelles instantanées. Maintenant nous insistons sur une adoption instantanée de mesures législatives. Cela nous mènera dans une mauvaise voie. Nous devrions prendre le temps requis pour débattre des questions qui influeraient sur l'avenir des Canadiens afin d'éviter toute erreur.

Depuis que je suis à la Chambre je n'ai jamais vu de bill retardé indûment. Si on consacre plus de temps à un projet de loi qu'à un autre, c'est dire qu'il porte à controverse, qu'il est mal rédigé et qu'il sera nocif, à moins qu'on le modifie. J'ai bien des fois examiné la situation. J'ai constaté qu'au cours d'une session ordinaire du Parlement la

[L'hon. M. Churchill.]

Chambre adopte de 40 à 60 mesures législatives. Cette institution va pâtir des restrictions que le gouvernement va imposer.

Je regrette de n'avoir pas le temps de m'arrêter là-dessus, mais je voudrais mentionner deux autres points qui s'y rattachent étroitement. Nous alléguons que cette institution ne répond pas aux désirs de la jeune génération qui aime se faire entendre. Elle est instruite, excellente chose, et je souhaite qu'elle nous relève le plus tôt possible des responsabilités que nous assumons depuis de nombreuses années. Je veux devenir un critique en pantoufles et pouvoir dire: «Là-bas, à la Chambre, vous n'agissez pas comme il faut.» Cependant, je ne critiquerai pas d'abord mon propre parti, mais les autres.

Nos jeunes ont un grand avenir devant eux et j'espère que nous leur remettrons l'institution inaltérée et en bon état. Je signalerai ici qu'un observateur aussi attentif que George Bain lui-même, disait ce matin dans un article du *Globe and Mail* que la moitié des votants ont moins de vingt-cinq ans. Cette constatation ayant été formulée il y a dix-huit mois par Peter Newman, tous les journaux du pays la reproduisent depuis servilement. Monsieur l'Orateur, vous n'avez qu'à consulter les publications du Bureau fédéral de la statistique pour voir que 50 p. 100 des Canadiens ont moins de vingt-cinq ans, mais les moins de vingt-cinq ans ne votent pas tous, en tout cas, pas encore. Nous ne retournons pas au berceau, et il est facile de voir que les personnes de 35 ans ou plus représentent 67 p. 100 des votants dans notre pays. Point n'est besoin d'un personnel de recherche pour le découvrir. Ce sont des données fournies par le Bureau fédéral de la statistique.

L'autre question dont je voudrais parler c'est la proposition portant qu'il y aurait lieu d'intéresser la population du pays aux travaux de la Chambre grâce à la télévision. Je crois que cela s'en vient, non pas qu'il importe comment nous paraissions à la télévision. Si l'accès à la Chambre dépendait de notre apparence photogénique, 90 p. 100 de nous, je crois, seraient immédiatement exclus. Ce qui importe, c'est l'intérêt que nous portons aux débats à la Chambre, les raisonnements que nous faisons valoir et notre assiduité, sans parler de notre préoccupation des problèmes de nos électeurs. Cependant, on a proposé de téléviser nos travaux. J'opterais plutôt pour la radio parce que l'aspect technique de la télévision est encore très primitif. Il exige des milles de câbles, des vingtaines de projecteurs et beaucoup d'appareils encombrants.